

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n^{os} : D08-02-18/A-00041, D08-02-18/A-00042
Propriétaire(s) : Nuria Rodriguez
Emplacement : 155 (153), avenue Northwestern
Quartier : 15 – Kitchissippi
Description officielle : partie du lot 40, plan enr. 331
Zonage : R2D[2159]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00041, D08-01-18/B-00042) qui, si elles sont approuvées, auront comme effet de créer deux parcelles en vue de la construction d'une maison jumelée, lesquelles ne seront pas conformes aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

D08-02-18/A-00041 : 153, avenue Northwestern (Partie 1 – la maison qui chevauche la limite de lot proposée et la remise existantes seront démolies)

- a) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,6 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 9 mètres.

D08-02-18/A-00042 : 155, avenue Northwestern (Partie 2 – la maison qui chevauche la limite de lot proposée sera démolie)

- b) Permettre la réduction de la largeur du lot à 7,6 mètres, alors que le règlement exige une largeur de lot minimale de 9 mètres.

LES DEMANDES indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.